

ORDRE DU JOUR
du conseil communautaire
lundi 19 juin 2023
à 19h00
au siège de la communauté de communes

0. PRÉAMBULE

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU LUNDI 24 AVRIL 2023

2. DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

3. FINANCES ET POLITIQUES CONTRACTUELLES

- 3.1 Finances : Approbation du compte de gestion 2022 – budget principal.
- 3.2 Finances : Approbation du compte de gestion 2022 – budget ordures ménagères.
- 3.3 Finances : Approbation du compte de gestion 2022 – budget annexe eau.
- 3.4 Finances : Approbation du compte de gestion 2022 – budget annexe assainissement.
- 3.5 Finances : Approbation du compte de gestion 2022 – budget annexe SPANC.
- 3.6 Finances : Approbation du compte de gestion 2022 – budget annexe zones économiques.
- 3.7 Finances : Approbation du compte de gestion 2022 – budget immobilier d'entreprises.
- 3.8 Finances : Approbation du Compte Administratif (CA) 2022 – budget principal.
- 3.9 Finances : Approbation du Compte Administratif (CA) 2022 – budget annexe ordures ménagères.
- 3.10 Finances : Approbation du Compte Administratif (CA) 2022 – budget annexe eau.
- 3.11 Finances : Approbation du Compte Administratif (CA) 2022 – budget annexe assainissement.
- 3.12 Finances : Approbation du Compte Administratif (CA) 2022 – budget annexe SPANC.
- 3.13 Finances : Approbation du Compte Administratif (CA) 2022 – budget annexe zones économiques.
- 3.14 Finances : Approbation du Compte Administratif (CA) 2022 – budget annexe immobilier d'entreprises.
- 3.15 Finances : Affectation définitive du résultat 2022 – budget principal.
- 3.16 Finances : Affectation définitive du résultat 2022 – budget ordures ménagères.
- 3.17 Finances : Affectation définitive du résultat 2022 – budget annexe eau.
- 3.18 Finances : Affectation définitive du résultat 2022 – budget annexe assainissement.
- 3.19 Finances : Affectation définitive du résultat 2022 – budget annexe SPANC.
- 3.20 Finances : Affectation définitive du résultat 2022 – budget annexe zones économiques.
- 3.21 Finances : Affectation définitive du résultat 2022 – budget annexe immobilier d'entreprises.
- 3.22 Finances : Vote de la décision modificative 2023 – budget principal.
- 3.23 Finances : Vote de la décision modificative 2023 – budget annexe ordures ménagères.
- 3.24 Finances : Vote de la décision modificative 2023 – budget annexe eau.

3.25 Finances : Vote de la décision modificative 2023 – budget annexe assainissement.

3.26 Finances : Vote de la décision modificative 2023 – budget annexe SPANC.

3.27 Finances : Vote de la décision modificative 2023 – budget annexe zones économiques.

3.28 Finances : Vote de la décision modificative 2023 – budget annexe immobilier d'entreprises.

4. COHÉSION SOCIALE ET ANIMATION DU TERRITOIRE

4.1 Enfance, jeunesse et famille : Vote des tarifs des produits vendus lors des manifestations organisées par la communauté de communes de Bièvre Est.

4.2 Lecture publique et développement culturel : Aide à l'animation des bibliothèques et médiathèques du réseau de lecture publique.

5. ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE

5.1 Développement économique : Validation du plan de financement pour le projet d'aménagement du parc d'activités Bièvre Dauphine 3 – tranche 1.

5.2 Développement économique : Acquisition de surfaces de locaux professionnels – Vente en l'État Futur d'Achèvement (VEFA) pour la Maison de Santé Pluriprofessionnelle (MSP).

5.3 Développement économique : Projet d'aménagement du Parc d'activités Bièvre Dauphine 3 sur le territoire de la commune d'Apprieu - Délibération valant déclaration de projet et comportant les motifs et considérations justifiant l'intérêt général du projet.

5.4 Agriculture et forêts : Attribution d'une subvention à l'association Écout'Agri.

5.5 Tourisme : Définition de l'intérêt communautaire de la compétence aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêts communautaires.

5.6 Mobilités : Avis de la communauté de communes de Bièvre Est pour la mise en place de la Zone à Faibles Émissions (ZFE) pour les voitures particulières et les deux-roues motorisés « non classés » et Crit'Air 5/4/3 sur le territoire de la métropole de Grenoble.

6. DÉLIBÉRATIONS DES BUREAUX COMMUNAUTAIRES

7. DÉCISIONS DU PRÉSIDENT

8. INFORMATIONS

9. QUESTIONS DIVERSES